

BAREME DES HONORAIRES TTC DE TRANSACTION IMMOBILIER D'HABITATION ET TERRAINS A BATIR

MANDAT SIMPLE		
SURFACE TOTALE (habitation + annexes (cave, garage..))	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
De 9 m2 à 30 m2	5 000,00	6 000,00 €
De 31 m2 à 50 m2	5 833,33	7 000,00 €
De 51 m2 à 75 m2	7 083,33	8 500,00 €
De 76 m2 à 100 m2	7 916,67	9 500,00 €
De 101 m2 à 120 m2	8 750,00	10 500,00 €
De 121 m2 à 150 m2	10 000,00	12 000,00 €
De 151 m2 à 170 m2	10 833,33	13 000,00 €
De 171 m2 à 200 m2	11 666,67	14 000,00 €
De 201 m2 à 230 m2	12 500,00	15 000,00 €
De 231 m2 à 250 m2	13 333,33	16 000,00 €
Au delà de 251 m2	14 166,67	17 000,00 €
TERRAIN Â BATIR	7 500,00	9 000,00 €
MANDAT EXCLUSIF		
SURFACE TOTALE (habitation + annexes (cave, garage..))	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
De 9 m2 à 30 m2	4 166,67	5 000,00 €
De 31 m2 à 50 m2	5 416,67	6 500,00 €
De 51 m2 à 75 m2	6 666,67	8 000,00 €
De 76 m2 à 100 m2	7 500,00	9 000,00 €
De 101 m2 à 120 m2	8 333,33	10 000,00 €
De 121 m2 à 150 m2	9 166,67	11 000,00 €
De 151 m2 à 170 m2	10 000,00	12 000,00 €
De 171 m2 à 200 m2	10 833,33	13 000,00 €
De 201 m2 à 230 m2	11 666,67	14 000,00 €
De 231 m2 à 250 m2	12 500,00	15 000,00 €
Au delà de 251 m2	13 333,33	16 000,00 €
TERRAIN Â BATIR	6 666,67	8 000,00 €

Les honoraires comprennent les prestations de mise en vente, déplacements, visites, négociations, constitution et suivi du dossier de vente jusqu'à l'acte définitif reçu par le notaire des parties. Les honoraires de transaction seront exigibles et versés lors de la signature du contrat définitif chez le notaire. La charge des honoraires est définie lors de la prise de mandat (charge vendeur ou acquéreur).

BAREME DES HONORAIRES TTC DE LOCATION IMMOBILIER D'HABITATION

Le montant TTC (*1) imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal au plafond fixé par voie réglementaire (loi ALUR : 8€/m2 pour les visites et constitution du dossier de location, 3€/m2 pour l'état des lieux, soit au total 11€ TTC/m2 de surface habitable dans la limite d'un mois de loyer charges comprises)

	A LA CHARGE DU BAILLEUR	A LA CHARGE DU LOCATAIRE
- Honoraires d'entremise et de négociation, - visites, - constitution dossier - Rédaction du bail	7 € / m2	5€ / m2
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ / m2	3€ / m2
	Soit au total 10€/m2 de surface habitable (*2), dans la limite du montant d'un mois de loyer charges comprises.	Soit au total 8€/m2 de surface habitable (*2), dans la limite du montant d'un mois de loyer charges comprises.

Exigibilité des honoraires :

- honoraires de visites, constitution du dossier et rédaction du bail : à la signature du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : au jour de sa réalisation.

Prestations complémentaires :

	A LA CHARGE DU BAILLEUR	A LA CHARGE DU LOCATAIRE	A LA CHARGE DU DEMANDEUR
Rédaction du bail sans recherche du locataire	250 € TTC		
Honoraires de rédaction d'un avenant au bail			30€ TTC
Honoraires d'état des Lieux seul (entrée ou sortie LOGEMENT VIDE)	3€ TTC/ m2 Avec facturation minimum de 200€ TTC	EDL ENTRÉE (*3) 3€ TTC/ m2	
Honoraires d'état des Lieux seul (entrée ou sortie LOGEMENT MEUBLÉ)	3€ TTC/ m2 Avec facturation minimum de 300€ TTC	EDL ENTRÉE (*3) 3€ TTC/ m2	
Honoraires location/bail box ou garage ou parking aérien	50 € TTC	50 € TTC	

(*1) TVA au taux en vigueur, soit 20% incluse

(*2) Surface habitable: article R 111-2 du Code de la Construction et de l'Habitation

(*3) Etat des lieux d'entrée : La part payée par le locataire ne peut dépasser la moitié des frais facturés ET un montant maximum de 3€ TTC par m2 de surface habitable. Concernant l' EDL de sortie, il est uniquement à la charge du bailleur.

AVIS DE VALEUR IMMOBILIER

Avis de valeur -compte rendu immédiat-	Gratuit
Rapport écrit (sur demande)	150,00€ TTC